



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION No.20/2013/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2013 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

REGULARISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION DE LA NAVETTE FLUVIALE MENE PAR LE SMTC

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers Présents : 21
Nombre de Prouration : 2
Date de convocation : 07 mars 2013

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0

L'an deux mille treize, le mercredi vingt-sept mars à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (C.A.C.L.), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la C.A.C.L., sous la présidence de Monsieur Rodolphe Alexandre.

ETAIENT PRESENTS :

1- Rodolphe ALEXANDRE	Président
2- Raphaël RABORD	1 ^{er} Vice- Président
3- Serge BAFU	3 ^{ème} Vice- Président
4- David RICHE	4 ^{ème} Vice- Président
5- Bernard PERDRIX	5 ^{ème} Vice- Président
6- Patrick LABEAU	6 ^{ème} Vice- Président
7- Alex WEIMERT	1 ^{er} Membre du Bureau
8- Hugues EDWIGE	2 ^{ème} Membre du Bureau
9- Joseph HYASINE	3 ^{ème} Membre du Bureau
10- Patricia JEAN-PIERRE	Conseillère
11- Colette PHILEMONT-MONTOUT	Conseillère
12- Rodolphe SORPS	Conseiller
13- Jean-Marc AMBROISE	Conseiller

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20130327-20-2013-CACL- DE Date de télétransmission : 10/04/2013 Date de réception préfecture : 10/04/2013

14- Monique AZER	Conseillère
15- Armand PONET	Conseiller
16- Hadj BOUCHEIDA	Conseiller
17- Nestor GOVINDIN	Conseiller
18- Marie-Hélène ILMANY	Conseillère
19- Serge SEWGOBIND	Conseiller
20- Eliodor TORVIC	Conseiller
21- Jocelyne PRUDENT	Conseillère

ETAIENT ABSENTS :

22- Gilles ADELSON ↳ <i>Procuration à Eliodor TORVIC</i>	2 ^{ème} Vice- Président
23- Patrick LECANTE ↳ <i>Procuration à Patrick LABEAU</i>	Conseiller
24- Paul BELLONY	Conseiller
25- Sergine CHOU-TIAM	Conseillère
26- Denis RENE-CORAIL	Conseiller
27- André M'BENNY	Conseiller
28- Rémy-Louis BUDOC	Conseiller

SECREAIRE DE SEANCE : Patricia Jean-Pierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n°33/2012/CACL portant création de la régie de transport à autonomie financière sans personnalité morale (RCT).

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20130327-20-2013-CACL- DE Date de télétransmission : 10/04/2013 Date de réception préfecture : 10/04/2013

Considérant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Centre Littoral et notamment la compétence Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la LOTI,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral constitue depuis sa création un périmètre de transport urbain,

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2012 la CACL s'est substituée au Département pour les lignes de transport entièrement incluses sur son périmètre, ainsi que pour l'ensemble des droits et obligations relatifs aux conventions de délégation de service public,

Considérant que suite à la dissolution du SMTC, le service de transport a été repris par la RCT de la CACL sur le périmètre de la Ville de Cayenne ;

Considérant l'expérimentation de navette fluviale entre la Pointe Liberté et le Vieux Port, juste après la crise du pont du Larivot, conduite par le SMTC qui prévoyait des investissements limités et une étude basée sur la mise en place expérimentale d'une navette fluvio-maritime.

Considérant que la SMTC n'a pas officialisé à l'époque le plan de financement initial qui prévoyait des subventions FEDER, CNES, Etat et Région.

Considérant la nécessité pour la CACL de poursuivre l'expérimentation de navette fluviale dans le cadre de sa volonté de diversifier l'offre de transport sur le territoire du centre littoral et, de bénéficier du solde des subventions;

Entendu l'avis favorable du Commission des Finances de la CACL en date du lundi 18 mars 2013

Entendu l'avis favorable du Bureau en date du lundi 18 mars 2013 ;

Entendu le **Rapport No.12/2013/CACL** du Président de la CACL portant « Régularisation du plan de financement de l'expérimentation de la navette fluviale menée par le SMTC».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré :

DONNE ACTE au **PRESIDENT** de son Rapport No.20/2013/CACL portant « Régularisation du plan de financement de l'expérimentation de la navette fluviale menée par le SMT»;

DECIDE de poursuivre l'expérimentation de navette fluviale sur le territoire du centre littoral;

APPROUVE le nouveau plan de financement, tel que décrit ci-dessus :

Conseil Régional	150 000,00€	18,95%
CNES	276 987,66€	35,00%
ETAT-FNDAT	130 000€	16,43%
FEDER	67 103,72€	8,48%
CACL (ex SMTC)	167 301,92€	21,14%

AUTORISE le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du code des marchés publics, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant ;

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et m'autoriser à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20130327-20-2013-CACL-
DE
Date de télétransmission : 10/04/2013
Date de réception préfecture : 10/04/2013

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Mercredi 27 Mars 2013

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME



POUR LE PRESIDENT ABSENT
ET PAR DÉLÉGATION
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Raphaël RABORD

A handwritten signature in blue ink, written over the typed name "Raphaël RABORD". The signature is stylized and appears to be "R. Rabord".